



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 14 mars 2019 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 14 MARS 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2019
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Publication info loisirs printemps 2019
 - c) Achat d'un camion de style pick-up
 - d) Immatriculation: Remorque Dompeur Couture 2010
 - e) Achat d'un chapiteau
 - f) Fête Nationale: Feux d'artifice
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Embauche de deux pompiers/premiers répondants
 - c) Démission du lieutenant Gabriel Fredette
5. Urbanisme
 - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
 - b) Club des Lions de Napierville: Autorisation d'amasser des fonds au coin des rues Saint-Jacques et de L'Église
6. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Nettoyage des rues
 - c) Offre de services solutions alternatives environnement (Pesticides)
 - d) Traitement eau potable: Achat produit ENV-24P10
 - e) Pavage 2019
7. Bibliothèque municipale
 - a) Achat d'un bureau
 - b) Adoption d'une politique de gestion interne
8. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer du mois de décembre 2018 payable en mars 2019



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- b) Comptes à payer pour le mois de mars 2019
 - c) Comptes payés durant le mois de février 2019
9. Comptes à payer (Factures)
- a) Techno Pad (2 244.40\$)
 - b) Transport & Excavation Patrick Fortin (5 430.84\$)
 - c) Équipements Plannord Ltée (5 575.80\$)
 - d) Compteurs d'eau du Québec (5 577.35\$)
 - e) Peinture Mercier & Frères (9 255.49\$)
 - f) Les recouvrements de sols André Lavallée inc. (13 796.43\$)
 - g) Groupe Ultima inc. (83 754\$)
10. Demande de don ou commandite
- a) École Louis-Cyr: Bourses
 - b) Corps de Cadets de l'Armée Sieur de Beaujeu
 - c) Société d'histoire des XI
11. Vente de garage
12. Vente d'asperges Fernand Charbonneau
13. Adoption du règlement #321-2 (Exploitation des réseaux d'aqueduc et d'égout)
14. Caravane des Cultures
15. Sécurité civile: Demande d'aide financière volet 2
16. Varia
17. Public: Période de questions
18. Levée de l'assemblée

2019-03-075 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2019-03-075 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2019-03-076 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2019

Résolution #2019-03-076 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2019.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

2019-03-077 Loisirs: Publication info loisirs printemps 2019

2019-03-078 Service des loisirs: Achat d'un pick-up

2019-03-079 Immatriculation : Remorque Dompeur Couture 2010

2019-03-080 Service des loisirs: Achat d'un chapiteau

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de mars 2019.

Résolution #2019-03-077 : Loisirs: Publication info loisirs printemps 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense approximative de 3 000\$ plus les taxes pour l'impression de l'info Loisirs printemps 2019 via le CLD des Jardins-de-Napierville;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2019-03-078 : Service des loisirs: Achat d'un pick-up

CONSIDÉRANT QUE dans l'exercice financier 2019 un budget est alloué pour l'achat d'un nouveau camion de style pick-up pour le service des loisirs;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense maximale de 25 000\$ pour l'achat d'un camion de style pick-up pour le service des loisirs.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2019-03-079 : Immatriculation: Remorque Dompeur Couture 2010

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'immatriculation de la Remorque Dompeur Couture 2010 a été égaré et que celui-ci doit être remplacé;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à obtenir un nouveau certificat d'immatriculation auprès de la société d'assurance automobile du Québec et de signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2019-03-080 : Service des loisirs: Achat d'un chapiteau

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs requiert régulièrement la location d'un chapiteau pour diverses activités;

CONSIDÉRANT QU'une opportunité d'achat d'un chapiteau de grandeur 30X30 par la compagnie Chapiteaux en fête (9373-3921 Québec inc.) au montant de 6 000\$ plus les taxes applicables s'est présenté et qu'il a été considéré de profiter de cette opportunité;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE l'achat a été effectué en date du 25 février 2019 suivant la facture #140 de Chapiteaux en fête (9373-3921 Québec inc.);

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 6 898.50\$ taxes incluses pour l'achat d'un chapiteau pour le service des loisirs.

Il est également résolu qu'un transfert de budget au montant de 6 300\$ soit effectué à partir du budget accordé pour la Fête Nationale 02-701-90-999 vers le compte loisirs immobilisation équipement 23-080-03-723.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2019-03-081 Fête Nationale: Feux d'artifice

Résolution #2019-03-081 : Fête Nationale: Feux d'artifice

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense de 3 913.89\$ plus les taxes applicables pour les feux d'artifice lors des festivités de la Fête nationale;

Il est également résolu qu'un montant de 2 249.99\$ taxes incluses soit payé à l'ordre de *Productions royal pyrotechnie inc.* représentant 50% des frais pour lesdits feux d'artifice.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois de mars 2019.

2019-03-082 Service de Sécurité incendies: Embauche de deux pompiers/ premiers répondants

Résolution #2019-03-082 : Service de Sécurité incendies: Embauche de deux pompiers/premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE le service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien recommande l'embauche de deux nouveaux pompiers/premiers répondants au sein du service de Sécurité incendies afin de combler les deux postes vacants et maximiser la couverture du territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation des candidats en 2018, une liste de candidats aptes à combler les postes a été dressée;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de Sécurité incendies nous recommande l'embauche de ces candidats;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault à procéder à l'embauche de deux pompiers/premiers répondants Messieurs Vincent Ménard et Nathaniel Bouchard au sein du service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien au taux horaire et conditions selon la convention collective présentement en vigueur.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2019-03-083
Service de
Sécurité
incendies:
Démission du
lieutenant
Gabriel Fredette

Résolution #2019-03-083 : Service de Sécurité incendies: Démission du lieutenant Gabriel Fredette

CONSIDÉRANT la lettre de démission du lieutenant Gabriel Fredette en date du 6 mars 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter la démission du lieutenant Gabriel Fredette au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Urbanisme

Urbanisme

Rapport de la
responsable de
l'urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de mars 2019.

2019-03-084
Club des Lions
de Napierville:
Autorisation
d'amasser des
fonds au coin
des rues Saint-
Jacques et de
L'Église

Résolution #2019-03-084 : Club des Lions de Napierville: Autorisation d'amasser des fonds au coin des rues Saint-Jacques et de L'Église

CONSIDÉRANT QU'UNE demande du Club Lions de Napierville nous a été transmise suivant lettre du 11 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre au Club Lions de Napierville l'autorisation d'amasser des fonds pour nos bonnes œuvres au coin des rues Saint-Jacques et de l'Église le samedi 20 avril 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Club Lions de Napierville à amasser des fonds pour nos bonnes œuvres au coin des rues Saint-Jacques et de l'Église le samedi 20 avril 2019 entre 10h et 14h.

ADOPTÉE

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du
Directeur des
travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de mars 2019.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-03-085

**Travaux
publics:
Nettoyage des
rues**

Résolution #2019-03-085 : Travaux publics: Nettoyage des rues

CONSIDÉRANT QUE l'hiver se terminera bientôt et qu'il y aura beaucoup de résidus de pierre laissés dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces résidus de pierre doivent être ramassés et que ceci nécessite le balayage des rues;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à l'engagement d'un balai mécanique pour un coût approximatif de 8 000\$.

ADOPTÉE

2019-03-086

**Offre de services
solutions
alternatives
environnement
(Pesticides)**

Résolution #2019-03-086 : Offre de services solutions alternatives environnement (Pesticides)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 10 octobre 2002 le règlement numéro 371 comportant certaines restrictions relativement à l'emploi des pesticides;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services de Solutions Alternatives Environnement pour le service d'accompagnement aux citoyens comprenant le service téléphonique, le service de visite à domicile pour un maximum de 6 visites, la gestion des plaintes et infractions pour un montant de 1 950\$ plus les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de Solutions Alternatives Environnement au montant de 1 950\$ plus les taxes pour les services ci-haut énumérés pour la saison 2019.

ADOPTÉE

2019-03-087

**Traitement eau
potable: Achat
produit ENV-
24P10**

Résolution #2019-03-087 : Traitement eau potable: Achat produit ENV-24P10

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration d'eau potable est en fonction depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE le type d'eau distribué offre une excellente qualité d'eau, mais que l'ensemble de ses paramètres jumelé à un PH inférieur à 7 rend l'eau ainsi traitée corrosive pour le système de distribution;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Environor Canada inc.* a produit une offre de service pour ce produit au coût de 8 343\$ plus les taxes et le transport;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics, à faire l'achat d'un contenant de 1000 litres de produit ENV24P10 auprès de la compagnie Environor Canada inc. au montant de 8 343\$ plus les taxes et le transport qui servira pour le traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-03-088
Pavage 2019

Résolution #2019-03-088 : Pavage 2019

CONSIDÉRANT QUE le budget 2019 prévoit des travaux de pavage à réaliser sur le réseau municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser des travaux de pavage pour l'entretien des rues à chaque exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE la rue St-Nicolas Sud requiert une nouvelle couche d'usure et s'inscrit à l'intérieur des budgets disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'experts-conseils Shellex Infrastructures a réalisé les relevés topographiques des rues de l'Église sud et St-Nicolas Sud en 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette même firme a présenté une estimation des coûts de pavage de ces deux rues afin d'élaborer le plan d'action des travaux de pavage à réaliser en 2019 en conformité avec le budget alloué;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à mandater la firme Shellex infrastructures pour préparer les plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux de pavages 2019 de la portion de la rue St-Nicolas Sud localisée entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée pour un montant de 11 750\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu de mandater un laboratoire indépendant pour le contrôle qualité des ouvrages.

ADOPTÉE

Bibliothèque
municipale

Bibliothèque municipale

2019-03-089
Bibliothèque
municipale:
Achat d'un
bureau

Résolution #2019-03-089 : Bibliothèque municipale: Achat d'un bureau

CONSIDÉRANT QUE le bureau de travail de la bibliothèque municipale n'est plus en bon état et que celui-ci doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE *La Librairie du Richelieu* a transmis une soumission au montant de 1 995\$ plus les taxes applicables suivant soumission en date du 15 février 2019;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de *La Librairie du Richelieu* au montant de 1 995\$ plus les taxes applicables pour le remplacement du bureau de la bibliothèque municipale.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-03-090
Bibliothèque
municipale:
Adoption d'une
politique de
gestion interne

Résolution #2019-03-090 : Bibliothèque municipale: Adoption d'une politique de gestion interne

CONSIDÉRANT QU'une politique de gestion interne pour l'utilisation des services offerts aux usagers de la bibliothèque municipale a été approuvée par le conseil municipal de Napierville suivant résolution du 3 octobre 1996;

CONSIDÉRANT QU'en 2011 et en 2014 des modifications ont été apportées à ladite politique, mais qu'en date d'aujourd'hui plusieurs aspects de celle-ci doivent être modifiés;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle version a été présentée au conseil municipal;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'adopter la nouvelle Politique de gestion interne de la bibliothèque municipale de Napierville et St-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2019-03-091
Comptes à payer
du mois de
décembre 2018
payable en mars
2019

Résolution #2019-03-091 : Comptes à payer du mois de décembre 2018 payable en mars 2019

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2018 payable en mars 2019 soit:

Municipalité au montant de 2 764.94\$

Loisirs au montant de 114.98\$

ADOPTÉE

2019-03-092
Comptes à payer
pour le mois de
mars 2019

Résolution #2019-03-092 : Comptes à payer pour le mois de mars 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de mars 2019 soit:

Municipalité au montant de 77 203.36\$

Salaires conseillers mars 2019 au montant de 26 129.97\$

Bibliothèque au montant de 3 846.15\$

Loisirs au montant de 7 556.40\$

Incendie au montant de 4 198.05\$

Salaires pompiers février 2019 au montant de 21 410.97\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h00, car sa conjointe est une employée administrative.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-03-093 Comptes payés durant le mois de février 2019

Résolution #2019-03-093 : Comptes payés durant le mois de février 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de février 2019 soit:

Municipalité au montant de 199 199.64\$

Bibliothèque au montant de 4 335.68\$

Loisirs au montant de 18 501.00\$

Incendie au montant de 7 204.06\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h01.

2019-03-094 Comptes à payer: Techno Pad

Résolution #2019-03-094 : Comptes à payer: Techno Pad

CONSIDÉRANT QUE les deux ordinateurs mis à la disposition des citoyens à la bibliothèque municipale ne sont plus en bon état et que ceux-ci doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE *Techno Pad* a transmis une soumission au montant de 2 244.40\$ taxes incluses en date du 28 février 2019;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'entériner la dépense et de payer la facture de *Techno Pad* au montant de 2 244.40\$ représentant l'achat de deux ordinateurs mis à la disposition des citoyens à la bibliothèque municipale suivant la facture numéro 781648.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2019-03-095 Comptes à payer: Transport & Excavation Patrick Fortin

Résolution #2019-03-095 : Comptes à payer: Transport & Excavation Patrick Fortin

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport & Excavation Patrick Fortin* au montant de 5 430.84\$ représentant le ramassage de la neige pour le mois de janvier et février 2019 suivant la facture numéro 1050.

ADOPTÉE

2019-03-096 Comptes à payer: Équipements Plannord Ltée

Résolution #2019-03-096 : Comptes à payer: Équipements Plannord Ltée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Équipements Plannord Ltée* au montant de 5 575.80\$ représentant l'achat de chenilles et de barbotins de l'unité #25 suivant la facture numéro FL44400.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-03-097
Comptes à
payer:
Compteurs
d'eau du Québec

Résolution #2019-03-097 : Comptes à payer: Compteurs d'eau du Québec

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Compteur d'eau du Québec* au montant de 5 577.35\$ représentant l'achat de deux compteurs d'eau afin d'établir les débits de nuit dans le secteur de la Boulangerie Weston suivant la facture numéro 18281.

ADOPTÉE

2019-03-098
Comptes à
payer: Peinture
Mercier &
Frères

Résolution #2019-03-098 : Comptes à payer: Peinture Mercier & Frères

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures de *Peinture Mercier & Frère* au montant total de 9 255.49\$ représentant la peinture complète de la bibliothèque ainsi que le hall d'entrée de celle-ci suivant les factures numéro 3230 et 3231.

ADOPTÉE

2019-03-099
Comptes à
payer: Les
recouvrements
de sols André
Lavallée inc.

Résolution #2019-03-099 : Comptes à payer: Les recouvrements de sols André Lavallée inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les recouvrements de sols André Lavallée inc.* au montant de 13 796.43\$ représentant l'enlèvement et la pose du revêtement de sol à la bibliothèque municipale suivant la facture numéro 3489.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces travaux soit pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de 3 ans à compter de l'an 2020.

ADOPTÉE

2019-03-100
Comptes à
payer: Groupe
Ultima inc.

Résolution #2019-03-100 : Comptes à payer: Groupe Ultima inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Groupe Ultima Inc.* au montant total de 83 754\$ pour les polices d'assurance de la municipalité pour la période du 1^{er} avril 2019 au 1^{er} avril 2020 suivant les factures numéro 12386, 12387, 12388 et 12389.

ADOPTÉE

Demande de don
ou commandite

Demande de don ou commandite

2019-03-101
Demande de don
ou commandite:
École Louis-
Cyr: Bourses

Résolution #2019-03-101 : Demande de don ou commandite: École Louis-Cyr: Bourses

CONSIDÉRANT QUE la collation des grades des étudiants du secondaire V de l'École Louis-Cyr aura lieu le 20 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la cérémonie des finissants de l'école Louis-Cyr demande une aide financière suivant lettre du 14 février 2019;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer financièrement à l'octroi de bourses pour encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de cinq cents dollars 500\$ à titre de bourses attribuées pour différentes matières pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-03-102
Demande de
don: Corps de
Cadets de
l'Armée Sieur de
Beaujeu

Résolution #2019-03-102 : Demande de don: Corps de Cadets de l'Armée Sieur de Beaujeu

CONSIDÉRANT QUE le Corps de Cadets de l'Armée 2698 Sieur de Beaujeu est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme organise des campagnes de financement afin de donner un programme complémentaire à tous les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière à la municipalité en date du 12 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE 4 cadets de Napierville font partie du mouvement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 120\$ au Corps de Cadets Sieur de Beaujeu représentant un montant de 30\$ par enfant de Napierville.

ADOPTÉE

2019-03-103
Demande de don
ou commandite:
Société
d'histoire des XI

Résolution #2019-03-103 : Demande de don ou commandite: Société d'histoire des XI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoires des XI a été fondée pour couvrir la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les membres de cet organisme ont mis de l'avant de nombreux projets afin de découvrir, préserver et promouvoir l'histoire du patrimoine de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise à la municipalité de Napierville en date du 15 février 2019;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 300\$ à la Société d'Histoire des XI pour l'année 2019 afin de les aider à défrayer les coûts de leurs projets.

ADOPTÉE

2019-03-104
Vente de garage

Résolution #2019-03-104 : Vente de garage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté les règlements de zonage numéros 289-23-1 et Z2019 autorisant le conseil municipal à fixer, par résolution, les dates pour les ventes de garage communautaire;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les dates pour la vente de garage communautaire pour l'année 2019.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que les prochaines ventes de garage communautaire auront lieu les 25 et 26 mai et les 7 et 8 septembre 2019;

Il est également résolu qu'en cas de pluie, les ventes de garage communautaire seront remises la semaine suivante.

ADOPTÉE

2019-03-105
Vente d'asperges
Fernand
Charbonneau

Résolution #2019-03-105 : Vente d'asperges Fernand Charbonneau

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Fernand Charbonneau demeurant au 291 rue de l'Église demande une autorisation de vendre des asperges durant la période du 10 mai 2019 au 24 juin 2019 suivant lettre reçue en date 13 mars 2019.

CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur Charbonneau est conforme au règlement numéro 393 intitulé « Règlement concernant l'installation d'un kiosque saisonnier de vente de produits agricoles ».

CONSIDÉRANT QUE le coût du permis demandé pour un résident est de l'ordre de 150\$ couvrant la période du 1^{er} mai jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année.

CONSIDÉRANT QUE la période demandée est du 10 mai jusqu'au 24 juin 2019.

CONSIDÉRANT QUE le coût du permis est excessif pour la période demandée.

CONSIDÉRANT QU'une demande spéciale d'occupation temporaire peut être soumise au conseil municipal pour approbation.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QU'autorisation soit donnée à Monsieur Fernand Charbonneau pour la vente des asperges durant la période du 10 mai au 24 juin pour l'année 2019 à sa résidence située au 291 rue de l'Église dans la zone commerciale CB-52 et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

2019-03-106
Adoption du
règlement #321-
2 (Exploitation
des réseaux
d'aqueduc et
d'égout)

Résolution #2019-03-106 : Adoption du règlement #321-2 (Exploitation des réseaux d'aqueduc et d'égout)

RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 321
CONCERNANT
L'EXPLOITATION DES
RÉSEAUX D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUT.

CONSIDÉRANT QUE le règlement 321 régit actuellement l'utilisation inutile et le gaspillage de l'eau provenant du réseau d'aqueduc.

CONSIDÉRANT QU'il serait toutefois opportun de modifier l'article 3 du règlement 321 relativement à la tarification des infractions.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 7 février 2019;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 321-2, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1 :

L'article 3 du règlement numéro 321 est modifié et remplacé par celui-ci :

- 1.1 Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction;
 - 1.1.1 Quiconque commet une première infraction est passible d'une amende de TROIS CENTS dollars (300\$) s'il s'agit d'une personne physique, et de DEUX MILLE dollars (2 000\$) s'il s'agit d'une personne morale.
 - 1.1.2 Quiconque commet une deuxième infraction à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende de MILLE DEUX CENTS dollars (1 200\$) s'il s'agit d'une personne physique, et de QUATRE MILLE dollars (4 000\$) s'il s'agit d'une personne morale.
 - 1.1.3 Quiconque commet une troisième infraction à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende de DEUX MILLE dollars (2 000\$) s'il s'agit d'une personne physique, et de QUATRE MILLE dollars (4 000\$) s'il s'agit d'une personne morale.
 - 1.1.4 Pour toute infraction subséquente, l'amende est de DEUX MILLE dollars (2 000\$) s'il s'agit d'une personne physique, et de QUATRE MILLE dollars (4 000\$) s'il s'agit d'une personne morale.
 - 1.1.5 Toute infraction continue à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement constitue, chaque jour, une infraction séparée et distincte.

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2019-03-107
Caravane des
Cultures

Résolution #2019-03-107 : Caravane des Cultures

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est une initiative du CLD des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures est un marché mobile qui a pour mission d'assurer un approvisionnement stable et à prix abordable de fruits et légumes de producteurs locaux sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Caravane des Cultures sera en fonction du 24 mai 2019 jusqu'au 27 septembre 2019, plus spécifiquement les vendredis de 17h00 à 19h30 dans le stationnement du centre communautaire de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie le projet depuis le début des activités;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du terrain où se réalisera ladite initiative.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Que la municipalité autorise la Caravane des Cultures à stationner son camion et vendre sur le territoire de la municipalité de Napierville pour la période du 24 mai 2019 au 27 septembre 2019, plus spécifiquement les vendredis de 17h00 à 19h30 dans le stationnement du centre communautaire de la municipalité de Napierville;

Que la municipalité achemine une copie de la présente résolution au poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de les informer de l'autorisation de ventes à la Caravane des Cultures ;

Que la municipalité s'engage à promouvoir l'horaire et les activités de la Caravane des Cultures dans les différents médias municipaux dès aujourd'hui et ce, jusqu'au mois de septembre 2019 ;

Il est également résolu qu'une somme de 500\$ en Dollar-Caravane soit achetée par la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2019-03-108
Sécurité civile:
Demande d'aide
financière volet
2

Résolution #2019-03-108 : Sécurité civile: Demande d'aide financière volet 2

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

QUE la municipalité présente une demande d'Aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$ dans le cadre du volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalise 18 583.41\$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$.

QUE la municipalité autorise Madame Julie Archambault, Directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Varia

Varia

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault fait mention de son accompagnement avec des élèves de l'école Daigneau au tournoi d'échec de la Commission scolaire des grandes-seigneuries le 13 mars 2019.

Madame la conseillère Marthe Tardif remercie les bénévoles pour leurs implications lors des rénovations majeures de la bibliothèque municipale.

Public: Période de questions

Public: Période de questions

Intervention de : Madame Lucie Deland

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2019-03-109 Levée de l'assemblée

Résolution #2019-03-109 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h14.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE